

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-16**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 10

Votants : 12

**OBJET : AVENANT N° 1 RELATIF AU PACTE FINANCIER ET FISCAL ENTRE COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8 avril 2024

**Présents** : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. THIMONIER Franck, ABADIE Frédéric, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVER Christelle

**Absents** : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Alain CAUQUIL*), M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

**Secrétaire de séance** : M. THIMONIER Franck

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Collines Isère Nord Communauté a approuvé, par délibération du 21 mars 2024, l'avenant n° 1 du Pacte Financier et Fiscal, entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Il est, en effet, nécessaire d'intégrer :

- le reversement aux communes de 100 % de la part communautaire de l'IFER (*Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux*), toutes catégories confondues et selon la part de chacune dans le produit total perçu par Coll'in Communauté (*délibération communautaire n° D23-050 du 27/06/2023*) ;
- la prolongation du dispositif de versement de la Dotation de Solidarité Communautaire :
  - **Une DSC déclinée en 3 enveloppes pour les années 2024-2025**
    - **L'ENVELOPPE DE DROIT COMMUN**, calculée selon les critères obligatoires « *potentiel fiscal* » et « *revenus* »,
    - **Une ENVELOPPE DE GARANTIE**, pour permettre à toutes les communes de ne pas toucher moins que la précédente DSC,
    - **Une ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE**, au titre du dispositif « *Culture +* », attribuée selon le règlement du dispositif après instruction des dossiers par la Commission Culture ;
  - **Une DSC pour l'année 2026, à l'exception de l'enveloppe complémentaire « *Culture+* »** pour aider les communes à préparer leur budget, mais pour laisser le champ d'action à la nouvelle mandature.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** les nouvelles dispositions du pacte financier et fiscal apportées par voie d'avenant ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document, en application de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 avril 2024

**Le Maire,**



**Alain CAUQUIL**